Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 022-200065571-20260320-2026_03_17_2-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

DE LA COMMUNE de BON REPOS SUR BLAVET (22570)

Séance du 20 mars 2026

DEPARTEMENT

COTES D'ARMOR

BON REPOS SUR BLAVET

Le vingt mars deux mille vingt-six
A vingt heures

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Raoul RIOU, Maire

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	19

Présents :
Mmes Armelle AMAT, Sylviane AYMÉ, Anaïs BIDAULT, JUGÉ Isabelle, Françoise LE CAM, Sandra LE NOUVEL, Magalie MOY, Germaine MURZEAU-COBETTO, QUÉRO Cynthia.

M. Blaise BLEUNVEN, Sylvain BOSCHAT, Sébastien L'HERMITE, Cyril LE FUR, Victor LE NAGARD, Raoul RIOU, Pablo ROUILLÉ, Antoine STEVENS, Alain TRUBUIL, Ludovic VICENT.

Date de la convocation
16/03/2026

Absents :

Absent(e)s excusé(e)s :

Date d'affichage
16/03/2026

A été nommée secrétaire de séance : Isabelle JUGÉ

Numéro de la Délibération :
2026-03-17

Election des maires délégué(e)s

Le maire propose de de procéder à l'élection des maires-délégué(e)s. pour les 3 communes déléguées de Perret, Laniscat et Saint-Gelven.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7 ;

Considérant que les maires délégué(e)s sont élu(e)s au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Une secrétaire : Mme Isabelle JUGÉ

Deux assesseurs : Pablo ROUILLÉ et Victor LE NAGARD

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 022-200065571-20260320-2026_03_17_2-DE

Election du maire-délégué(e) de Perret :

Mme Sylviane AYME est candidate

1er tour de scrutin

Nombre de bulletins : 19

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : .19

Majorité absolue : .10

A obtenu :

–Mme Sylviane AYME : 19 voix (dix-neuf voix)

Mme Sylviane AYME ayant obtenu la majorité absolue des voix est élue maire-déléguée de Perret

Election du maire-délégué(e) de Laniscat

M. Raoul RIOU est candidat

1er tour de scrutin

Nombre de bulletins : 19

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : .19

Majorité absolue : .10

Ont obtenu :

–M. Raoul RIOU : 19 voix (dix-neuf voix)

M. Raoul RIOU ayant obtenu la majorité absolue des voix est élu maire-délégué de Laniscat

Election du maire-délégué(e) de Saint-Gelven

Mme Magalie MOY est candidate

1er tour de scrutin

Nombre de bulletins : 19

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 022-200065571-20260320-2026_03_17_2-DE

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation su[illegible]) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : .19

Majorité absolue : .10

A obtenu :

–Mme Magalie MOY : 19 voix (dix-neuf voix)

Mme Magalie MOY ayant obtenu la majorité absolue des voix est élue maire-déléguée de Saint-Gelven

Le Maire	La secrétaire de séance
Raoul RIOU	Isabelle JUGÉ
	